

Macrot

la  Plagne

Comptes rendus Conseils municipaux des 10 et 17 février 2014



Paul Broche est venu présenter l'histoire des mines de La Plagne à la classe de CM1-CM2 du groupe scolaire de Macot chef lieu, dans le cadre d'un tournage, réalisé par Gilles PERRET pour France 3, sur le passé minier de La Plagne et de Peisey Nancroix.



Le carnaval des écoles de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2014

Présents : M. Richard BROCHE, maire, MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints
Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,
MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL,
Paul BROCHE, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël Ougier Simonin), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Paul BROCHE), M. René ALLAMAND, adjoint, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, M. Yves BRIANÇON, conseiller municipal
Monsieur Jean Marie GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Saem Plagne Rénov' : subvention pour un dossier de rénovation achevé
- Transformation d'un poste de brigadier en brigadier chef principal
- Groupement d'achat pour le combustible et carburant avec la Communauté de communes des Versants d'Aime
- Rectification montant pour indemnité échange de terrain avec madame Véronique OUGIER

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour

Ressources humaines

1. TRANSFORMATION DE DIX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 1RE CLASSE EN 10 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2E CLASSE

Robert ASTIER informe les élus que 10 agents des services techniques remplissent les conditions d'avancement par ancienneté au grade d'adjoints techniques principaux de 2e classe.

Le conseil municipal décide la transformation de dix postes d'adjoints techniques de 1re classe en 10 postes d'adjoints techniques principaux de 2e classe. (Votants : 16, pour : 16)

2. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2E CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1RE CLASSE

Robert ASTIER informe les élus qu'un agent des services techniques remplit les conditions d'avancement par ancienneté au grade d'adjoint technique de 1re classe. Monsieur Bernard AUBONNET s'interroge sur la répercussion de ces avancements sur le budget de la commune.

Madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe explique que l'ensemble des avancements votés ce soir ont été validés par le maire et les adjoints au mois d'août 2013 et que le budget a donc été prévu en ce sens. Le coût total de l'ensemble des avancements s'élève à 7 500 euros par an.

Le conseil municipal décide la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2e classe en un poste d'adjoint technique de 1re classe. (Votants : 16, pour : 16)

3. TRANSFORMATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1RE CLASSE EN 3 POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2E CLASSE

Monsieur le maire informe les élus que 3 agents des services administratifs remplissent les conditions d'avancement par ancienneté au grade d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe.

Le conseil municipal décide la transforma-

tion de trois postes d'adjoints administratifs de 1re classe en trois postes d'adjoints administratifs principaux de 2e classe. (Votants : 16, pour : 16)

4. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE EN UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2E CLASSE

Laurent BOCH informe les élus que le chef de la police municipale remplit les conditions d'avancement par ancienneté au grade de chef de service de police municipale principal de 2e classe.

Le conseil municipal décide la transformation d'un poste de chef de police municipale en un poste de chef de service de police municipale principal de 2e classe. (Votants : 16, pour : 16)

5. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE BRIGADIER EN UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

Laurent BOCH informe les élus qu'un agent du service de la police municipale remplit les conditions d'avancement par ancienneté au grade de brigadier chef principal.

Le conseil municipal décide la transformation d'un poste de chef de brigadier en un poste de brigadier chef principal. (Votants : 16, pour : 16)

Finances

1. DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Laurent BOCH rappelle la décision du conseil municipal d'acquérir un logiciel permettant la mise en place du processus de verbalisation électronique qui deviendra bientôt obligatoire. L'achat de ce logiciel peut encore bénéficier d'une subvention pour un montant de 500 euros par terminal.

Afin de permettre la mise en oeuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune, Laurent BOCH présente la convention à conclure entre la commune et le préfet de la Savoie, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement automatisé des infractions. Dans le cadre du PV électronique, les conseillers municipaux souhaitent que les personnes verbalisées soient averties de leur infraction par un papier sur leur voiture. De même, Bernard AUBONNET demande que la démarche d'avertir la clientèle d'une éventuelle infraction en début de semaine soit conservée. Le contexte économique est difficile et il est important de communiquer au mieux avec la clientèle avant de la verbaliser.

Laurent BOCH explique qu'il n'a jamais été question de faire disparaître ce dispositif. En revanche, il signale la difficulté pour le service de police municipale de faire respecter l'arrêté de stationnement et fait remarquer la mauvaise volonté de certaines personnes. Une réflexion est à lancer pour uniformiser l'ensemble des sites et décider si les stationnements doivent être tous payants ou tous gratuits.

Michel BORLET déplore que la police municipale ne soit pas présente physiquement les jours d'arrivées dans les différents sites afin d'orienter la clientèle vers les stationnements appropriés. Laurent BOCH répond que les agents de la police municipale sont présents sur tous les sites les jours d'arrivées pour accueillir et répondre à la clientèle comme les élus avaient demandé en début de mandat. Michel BORLET s'excuse et félicite ce service pour avoir répondu au souhait du conseil. Il insiste sur l'importance d'être présent les jours d'arrivées.

Le conseil municipal approuve la convention entre monsieur le préfet du département et la commune de Macot La Plagne pour la mise en oeuvre du processus de verbalisation et autorise monsieur le maire à solliciter une subvention auprès des services de l'état. (Votants : 16, pour : 16)

2. PROGRAMME DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Jean Luc BROCHE indique que les travaux en forêt communale proposés par l'Office national des forêts doivent être programmés pour l'année 2014. Les travaux proposés sont le nettoyage après coupe et le dépressage des parcelles (16, 34, 39,45) pour un montant estimatif de 17 300 euros HT.

Le conseil municipal valide le programme des travaux proposés ci-dessous et sollicite l'aide la plus élevée auprès du conseil régional. (Votants : 16, pour : 16)

3. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC HIVER 2013-2014

Monsieur le maire rappelle que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public pour l'emprise de leur terrasse dans le cadre de l'exploitation de leur commerce. Ces occupations donnent lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public et au paiement d'une redevance. Le tarif voté pour 2012/2013 était de 63,66€ le m². La révision pour la saison hivernale 2013/2014 est donc calculée à partir de l'indice INSEE du coût de la construction. Monsieur le maire propose ainsi de fixer

le montant de la location 2013/2014 à 64,80 €/m².

Le conseil municipal approuve le montant de la location des emprises du domaine public pour la saison hivernale 2013/2014 à 64,80 €/m². (Votants : 16, pour : 16)

4. TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME DE LA COMPÉTENCE RELATIVE «A LA CRÉATION, GESTION ET ENTRETIEN D'UN ÉQUIPEMENT FUTUR DESTINÉ À LA FOURNITURE ET À LA LIVRAISON DE REPAS POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX»

Monsieur le maire présente la demande de transfert de la communauté de communes des versants d'Aime (COVA) de la compétence relative «à la création, gestion et entretien d'un équipement futur destiné à la fourniture et à la livraison de repas pour les établissements communaux et intercommunaux» dans l'objectif premier de pouvoir finaliser l'étude lancée sur la création d'une cuisine centrale. Dans le cas où cette cuisine serait réalisée, monsieur le maire indique qu'un syndicat mixte serait créé pour la gestion de cette dernière afin d'intégrer des communes hors canton. Pour le moment, aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet, cette délibération a juste pour objectif de pouvoir finaliser l'étude en cours.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de l'inquiétude de Nicolas BRIANÇON MARJOLLET quant à l'avenir du restaurant scolaire de Macot La Plagne par rapport à cette délibération. Monsieur le maire indique que cette délibération n'inclut pas le transfert du restaurant scolaire de Macot La Plagne. Aucun engagement n'est pris à ce sujet de la part de la commune. Si la cuisine centrale devait voir le jour, il est envisagé d'intégrer le restaurant scolaire dans le futur circuit de celle-ci. Pour le moment, ce ne sont que des études.

Paul BROCHE fait part de son désaccord car il estime que l'augmentation du nombre de repas risque de nuire à leur qualité. Monsieur le maire indique que l'objectif est de continuer à servir une cuisine de qualité à base de produits locaux à destination des enfants comme des personnes âgées (école, crèche, hôpital, maison de retraite, livraison à domicile. ...).

Le conseil municipal approuve le transfert de compétence relative «à la création, gestion et entretien d'un équipement futur destiné à la fourniture et à la livraison de repas pour les établissements communaux et intercommunaux» à la COVA. (Votants :16, pour : 14, abstention : 2 Paul Broche + pouvoir Pierre Ougier)

5. BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL SUPÉRETTE DE MONTCHAVIN COPROPRIÉTÉ «LE JANNU-MERCURE» À PLAGNE CENTRE

Suite aux travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire indique que les surfaces exploitées dans le bail commercial actuel par la Sarl Supérette de Montchavin sont à modifier.

Le bail commercial actuel prend fin le 31 octobre 2014 et a été dénoncé par la commune en date du 05 novembre 2013 afin d'intégrer d'autres surfaces dans un nouveau bail.

Les surfaces à intégrer à celles déjà mentionnées (lots n°221, 222, 223, 224, 225 et 226 soit 64,09 m²) sont celles des lots n° 255, 256, 257, 265 et 267 soit une nouvelle surface totale de 93,02 m² dont 3,40 m² non utilisable sous l'escalier.

Le conseil municipal approuve le nouveau bail commercial avec la Sarl Supérette de Montchavin et fixe à 230 €/m² le montant du loyer révisable annuellement pour une surface de 89,62 m² (93,02 m² - 3,40 m²). (Votants : 16, pour : 16)

6. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement de la subvention pour un dossier de rénovation achevé :

- rénovation aptt les Embrunes à Plagne 1800 : aide de 2 200 € (soit 1 100 € pour la SAP et 1 100 € pour la commune) pour 11 001,00 € TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement de la subvention pour un dossier de rénovation achevé. (Votants : 16, pour : 16)

Marchés publics

1. MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU HAMEAU DE PRARIOND

Robert ASTIER présente au conseil municipal le projet d'aménagement du hameau de Prariond : génie civil, béton, terrassement, remblaiement, réseaux,....

Pour mener à bien ce projet, une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée pour désigner l'entreprise qui aura en charge la réalisation de ces travaux. Les travaux devraient débuter en mai 2014 pour une durée de 8 semaines. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, telle qu'elle découle de l'estimation du maître d'oeuvre, s'élève à 100 000 euros HT.

Robert ASTIER demande aux élus d'autoriser monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de la consultation relative aux travaux concernant l'aménagement du hameau de Prariond. (Votants : 16, pour :16)

2. TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Robert ASTIER rappelle que le marché à bons de commande relatif aux travaux de réfection des voiries communales est arrivé à échéance le 31 décembre 2013.

Il indique qu'une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée a été lancée au cours du mois de janvier 2014 afin de désigner une entreprise qui assurerait les travaux d'entretien courant des voiries communales pour l'année 2014.

Il ajoute que ce marché est lancé pour une période allant de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2014, reconductible par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de 3 années. Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est de 800 000 euros HT. Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction du

marché.

Robert ASTIER demande aux élus d'autoriser monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de la consultation relative aux travaux de réfection et d'aménagement de voirie. (Votants : 16, pour :16)

3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT, RÉFECTION DE RÉSEAUX ET MARÇONNERIE

Robert ASTIER rappelle que le marché à bons de commande relatif aux travaux de terrassement, de réfection des réseaux et de maçonnerie courants est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Il indique qu'une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée a été lancée au cours du mois de janvier 2014 afin de désigner une entreprise qui assurerait les travaux divers de terrassements, de réfection des réseaux et de maçonnerie. Il ajoute que ce marché est lancé pour une période allant de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2014, reconductible par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 années. Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est de 350 000 euros HT. Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction du marché. Robert ASTIER demande aux élus d'autoriser monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de la consultation relative aux travaux de terrassements, de réfection des réseaux et de maçonnerie. (Votants : 16, pour :16)

4. AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE»

André BROCHE rappelle que des avenants en moins et plus value avaient déjà été passés pour la plupart des lots de la 1re et 2e tranches des travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre.

Au cours de la 3e tranche des travaux, des modifications importantes au programme initial ont été rendues nécessaires pour la bonne continuité des travaux. Ceux-ci concernent la rénovation des zones suivantes : entrée station (galerie des Ecrins), escalier et ascenseur d'accès place de la cheminée, gare routière et télémétre.

Aussi, il convient d'approuver, par avenants, ces modifications en plus value et moins value des lots suivants :

- Lot 6 - Bardage bois (Charpente de tarentaise) - avenant n° 3 en moins value : - 2 251,74 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 20 043,18 euros HT.
- Lot 7 - Serrurerie/métallerie (construction savoyarde/CPB) - avenant n°3 en plus value : 6 000 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 255 365,24 € HT. Cet avenant concerne le changement de la porte coulissante en face de l'accès au télémétre
- Lot 8 - Menuiseries extérieures bois (construction savoyarde/Gal) - avenant n°8 en moins value : - 3 754,45 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 87 824, 87 € HT.

- Lot 9 - Menuiseries intérieurs bois (Suscillon) - Avenant n° 8 en plus value : + 2140,00 € HT. Le nouveau montant s'élève à 725 798,28 € HT- Cet avenant concerne les bandeaux posés autour de la verrière de la place de La Cheminée.

- Lot 9 - Menuiseries intérieurs bois (Suscillon) - Avenant n°9 en plus value : +36 308,00 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 762 106,28 € HT. Cet avenant concerne la phase n°2 (habillage de la cage d'ascenseur vers le Makalu).

- Lot 16 - Electricité (Sogec) - Avenant n°10 en plus value : 11 250,97 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 383 196, 39 € HT. Cet avenant concerne l'illumination autour de la verrière place de la cheminée (lampes petits bonnets rouge)

- Lot 16 - Electricité (Sogec) - Avenant n°11 en plus value : 13 999,39 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 397 195,78 €. Cet avenant concerne l'alimentation et les câbles chauffants des fosses à neige.

Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE explique que la réception définitive des galeries a été repoussée à début mars car il restait quelques finitions à terminer.

André BROCHE rappelle que les élus ont souhaité connaître le bilan financier des travaux de rénovation des galeries et propose de le présenter (ce dernier inclut les avenants qui seront votés ce soir):

GALERIES	PRÉVISIONNEL € TTC	MONTANTS € TTC
TRAVAUX MARCHÉ + RÉVISION	3 676 506	3 722 114
TRAVAUX SUP- PLÉMENTAIRES MARCHÉS	242 788	776 266
TRAVAUX HORS MARCHÉS		168 579
HONORAIRES MAÎ- TRISE D'OEUVRE - ETUDES	469 776	574 344
ACHAT FONCIER		142 500
INDEMNITÉ BÉ- RARD		30 000
APPEL DE FOND COPRO		100 895
	4 389 070	5 514 698
SUBVENTIONS		282 794
COUT TOTAL	4 389 070	5 231 904

André BROCHE explique que la somme de 776 226 euros correspond aux travaux supplémentaires ayant donné lieu à des avenants découpés comme suit: 590 000 euros de travaux supplémentaires demandés et validés par les élus, 145 000 euros liés à la maîtrise d'oeuvre et aux aléas de la rénovation et 41 266 euros correspondant à la révision contractuelle du marché. Il rappelle aux élus les travaux supplémentaires demandés : Ecole de La Plagne, local fromagerie, écrans vidéo (niche cablage), vidéo

protection, ascenseur vers la piscine, étanchéité zone 5 A (galerie France), habillage intérieur en bois de la gaine du Makalu, éclairage place de la cheminée (bonnets), ascenseur place de la cheminée et verrière, local bérard, SAS porte coulissante en face du télémétre et cordons chauffants (rampes et fosse).

La somme de 168 579 euros, concernant les travaux hors marchés, correspond aux devantures des commerces rue de la gaiété, au câblage en fibre optique et aux écrans vidéo...

André BROCHE insiste bien sur le fait que le dépassement de budget correspond à des travaux supplémentaires demandés et validés par les élus ainsi qu'au réajustement des honoraires de la maîtrise d'oeuvre suite aux travaux supplémentaires.

Joël OUGIER SIMONIN aurait aimé que les travaux supplémentaires et les dépassements de budget soient annoncés au fur et à mesure. André BROCHE regrette mais rappelle qu'il a présenté un bilan financier des galeries aux élus à chaque fin de tranche.

Bernard AUBONNET tient à mettre en évidence le travail fourni par André Broche et Richard Broche et les en félicite compte tenu du dossier important et complexe à gérer.

Michel BORLET tient également à féliciter tous ceux qui ont pris part à ce travail car les galeries sont une réussite. Il ajoute que la rénovation est toujours difficile à gérer car susceptible d'évoluer au fur et à mesure. André BROCHE et Richard BROCHE ont su mener ce travail au bout malgré les aléas rencontrés.

Laurent BOCH demande si le dépassement a été prévu au budget 2014. Monsieur le maire répond qu'il avait été budgété une partie de ce montant mais qu'une somme doit être ajoutée.

Joël OUGIER SIMONIN demande si tous les travaux prévus initialement ont été réalisés car il lui semble qu'un point accueil devait être réalisé au niveau de l'ancienne gare SNCF.

André BROCHE répond que ce point avait été discuté mais jamais validé dans le marché initial. Il poursuit en confirmant que la plupart des travaux ont été réalisés excepté le passage de l'escalier qui descend vers la Maison du tourisme et le hall. Le souhait a été de ne pas toucher à cet endroit tant que le devenir des locaux de la Maison du tourisme n'est pas décidé.

Monsieur le maire quitte la séance afin de laisser le conseil statuer sur ces avenants.

Avant de prendre part au vote, Joël OUGIER SIMONIN confirme que les élus ont bien validé tous les travaux supplémentaires et admet ainsi le budget final. En revanche, il estime que des irrégularités apparaissent dans la dernière partie des travaux et ne souhaite donc pas valider ces avenants. Il décide ainsi de quitter la séance. Messieurs Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, Laurent BOCH et Robert ASTIER quittent également la séance définitivement. Monsieur le maire réintègre la salle et constate que le quorum n'est plus atteint. Il lève la séance à 21h30. Le reste des délibérations prévus à l'ordre du jour ne peut pas être entériné.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2014

Présents : M. Richard BROCHE, maire, MM. André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. Michel BORLET, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, conseillers municipaux.

Excusés : M. René ALLAMAND, adjoint (pouvoir à André Broche), M. Jean Marie GERMAIN, conseiller municipal (pouvoir à M. Michel Borlet), M. Jean Luc BROCHE, conseiller municipal

Absents : Mme Sylvie MAITRE, adjointe, M. Robert ASTIER, adjoint, MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Yves BRIANÇON, Patrice MEREL, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS,

Monsieur le maire rappelle que, lors du conseil municipal du 10 février 2014, la séance avait du être levée suite au départ de certains conseillers municipaux, le quorum n'étant plus atteint. Monsieur le maire explique que ce conseil municipal aura donc lieu sans condition de quorum conformément à l'article L 2121-17, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales. Compte tenu du nombre important de conseillers absents, seules les délibérations inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 février 2014 (1ère convocation) pourront être votées ce soir. Les autres délibérations devront attendre la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu après les élections. Monsieur le maire liste les points à retirer de l'ordre du jour :

- Groupement de commandes avec la COVA pour l'achat de carburants et de combustible
- Projet de résidence de tourisme Odalys à Plagne centre
- Echange de terrain avec mme Véronique OUGIER - rectification montant indemnité
- Vente d'un terrain à M. VAN DEN HOVE aux Thuiles

Il ajoute que des nouveaux dossiers de rénovation d'appartements en station achevés, en lien avec la SAEM Plagne Rénov', viennent d'arriver en mairie et que les subventions ne pourront malheureusement pas être votées ce soir.

Marchés publics

1. AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE»

André BROCHE rappelle que Robert ASTIER était le signataire initial du marché de travaux «rénovation des galeries de Plagne Centre», et que de ce fait le travail qu'il a réalisé depuis 3 ans aurait du être pris en charge par l'adjoint signataire, et donc responsable de ces marchés.

Puis, André BROCHE rappelle qu'il a déjà présenté ce point lors du conseil municipal du 10 février 2014 (voir page 4 - 5).

Michel BORLET insiste sur le fait que les dépassements de budget et les avenants qui résultent sont la conséquence de travaux supplémentaires demandés et validés par l'ensemble des élus. André BROCHE confirme que sur les 776 226 euros de travaux supplémentaires, 145 000 euros sont liés à la maîtrise d'oeuvre et aux aléas de la rénovation, le solde correspond à des travaux commandés par la commune et approuvés par le conseil municipal.

Monsieur le maire explique qu'après une longue réflexion, il avait été décidé d'abandonner le projet initial concernant la 3ème tranche des travaux et d'en proposer un autre plus adapté, ce qui a entraîné obligatoirement des avenants. Suite à cette décision, le marché n'a pas été annulé car il avait été lancé en groupement de commandes avec l'union des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre et qu'il n'était pas envisageable d'avoir des entreprises différentes sur les deux parties. Il remercie notamment André BROCHE pour son travail

et le suivi qu'il a réalisé sur ce chantier complexe et difficile à gérer.

Concernant les dépassements de budget, il souhaite quand même faire remarquer que d'autres chantiers engagés par la commune ont également eu des avenants dépassants les 15%. En revanche, ces chantiers là ne sont pas mis en cause par les élus contestataires.

Michel BORLET trouve tout à fait normal ce dépassement de budget compte tenu de la complexité du chantier (rénovation) et du côté évolutif du projet qui a permis de l'améliorer au fur et à mesure de l'avancement. Afin d'éviter les rumeurs déplaisantes et l'installation d'un doute, il insiste sur le fait qu'il est important de bien faire apparaître clairement le budget (cf tableau p5). Il repète que ce dossier a été bien géré et qu'il a été très bien mené malgré les difficultés rencontrées.

Monsieur le maire informe les élus que le projet des travaux des galeries est le seul dossier de rénovation de cette ampleur qui ait abouti en France ces dernières années. Le partenariat commune/privés pour rénover des parties communes est un fait assez unique. Monsieur le maire rejoint Michel BORLET concernant la complexité du chantier de part sa nature (rénovation) et concernant sa gestion (partenariat entre la commune et une quinzaine de copropriétés de La Plagne). Monsieur le maire ajoute que le montant total annoncé comprend bien sûr les travaux mais également la maîtrise d'oeuvre et les études.

Bernard AUBONNET déplore l'action de certains élus lors du dernier conseil et leur absence ce soir. En refusant de voter ces avenants lors du conseil municipal du 10 février, la rémunération de toutes les entreprises qui ont travaillé durant ces trois ans a été retardée d'autant. Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal autorise monsieur l'adjoint à signer les avenants au marché «rénovation des galeries de Plagne Centre» des lots 6,7,8,9, et 16. (Votants : 8, pour : 7, abstention : 1 René ALLAMAND)

2. AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE»

André BROCHE présente les avenants validés en commission d'appel d'offres le 05 février dernier relatifs à la 3ème tranche des travaux de «rénovation des galeries à Plagne Centre» :

- Lot 3 - Maçonnerie (Construction savoyarde) - avenant n° 10 en plus value : + 37 573,40 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 899 012,37 euros HT. Cet avenant correspond aux travaux réalisés dans le cadre de la convention avec les consorts Bérard et notamment la création de la réserve.
- Lot 4 - Etanchéité - (construction savoyarde-batiétanche) - avenant n°6 en plus value : + 2 500 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 137 880, 12 euros HT. Etanchéité au niveau de la verrière
- Lot 6 - Bardage bois (Charpente de Tarentaise) - avenant n°5 en plus value : + 2 919,30 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 22 962,49 euros HT. Habillage bois du SAS situé vers la Meije
- Lot 7 - Serrurerie Metallerie (construction savoyarde/CPB) - avenant n°5 en plus value : + 3 147 euros HT. le nouveau montant s'élève à 258 512,24 euros HT. Cela concerne la barrière de sécurité installée sur le passage extérieur du Makalu.
- Lot 7 - Serrurerie Metallerie (construction savoyarde/CPB) - avenant n°6 en plus value : + 1 875 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 260 387,24 euros HT. Ajout de «pare fumée».
- Lot 9 - Menuiseries intérieures bois (Suscillon) - avenant n°11 en plus value : + 9 238 euros. Le nouveau montant s'élève à 771 344,28 euros. Modifications apportées sur la zone de la gare routière
- Lot 10 - Cloisons faux -plafonds, sols souples (Construction savoyarde/Gastini) - avenant n° 11 en plus value : + 2 453,85 euros HT pour un montant de 101 053,15 euros HT.
- Lot 11 - Carrelage/faïence (Tambe Carrelage) - avenant n°5 en moins value : - 5 543,03 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 166 877,23 euros HT .
- Lot 13 - Enseignes/Signalétiques - Lumi Savoie - avenant n°6 en plus value : 11 000 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 65 823,50 euros HT. Cet avenant correspond aux 5 vitrines de la Meije.
- Lot 15 - Peinture (Erba SA) - avenant n°6 en plus value : 6 299, 97 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 68 512,93 euros HT. La reprise de la cage d'ascenseur extérieur de la galerie Jannu.
- Lot 16 - Electricité (SOGEC) -avenant n°13 en plus value : 3 767,80 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 400 963,58 euros HT. Pour les cordons chauffants autour de la Verrière
- Lot 17 - Chauffage/ventilation/sanitaires/RIA (SARL Astier) - avenant n° 8 en plus value : + 5 461,00 euros HT. Le nouveau montant s'élève à 110 715,90 euros HT. Ces travaux correspondent à la pose d'un chauffe-eau pour les toilettes.

Ensuite, André BROCHE présente l'avenant n°3 pour la maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux supplémentaires de la zone de la gare routière sous le téléméto. Les honoraires de la maîtrise d'oeuvre sont augmentés de 13 997,78 euros HT et le nouveau montant s'élève donc à 346 582,92 euros HT.

André BROCHE termine par l'annonce de la résiliation du marché du lot n°05 (attribué à l'entreprise Charpente de Tarentaise) d'un montant de travaux de 31 963,01 euros HT suite à la non extension de la galerie des Ecrins.

le conseil municipal autorise monsieur l'adjoint à signer les avenants au marché « rénovation des galeries de Plagne Centre » des lots 3,4,6,7,9,10,11,13,15,16 et 17, l'avenant au marché de « maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des galeries de La Plagne » ainsi que la résiliation du marché du lot n°05 pour un montant de travaux de 31 963,01 euros HT. (Votants : 8, Pour : 7, abstention : 1 René ALLAMAND)

Monsieur le maire réintègre la séance après le vote des deux points concernant la rénovation des galeries de Plagne Centre.

Urbanisme

1. AVIS SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIER (PPRM)

Monsieur le maire rappelle que les mines existantes sur la commune et leurs risques sont aujourd'hui de la responsabilité de l'État. De ce fait, un arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012 relatif à la prescription du Plan de prévention des risques miniers (Pprm) a été pris. Suite à cet arrêté, il informe que de nombreuses réunions de travail ont eu lieu ainsi que deux réunions publiques le 4 et 5 mars 2013 sur la commune d'Aime et sur Macot La Plagne. Un registre a été mis à disposition du public ainsi que les principaux documents d'élaboration du projet du PPRM en mairie d'Aime, de Macot La Plagne et à la salle omnisports Pierre Leroux de Plagne Centre.

Ce plan de prévention a été institué dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Il a été réalisé une cartographie de l'ensemble du territoire en mettant en évidence les zones susceptibles d'être plus ou moins impactées par l'existence des mines.

A priori, le village n'est pas concerné donc aucune contrainte n'affectera les futures constructions. En revanche, les stations de Plagne Centre et de Plagne Villages ont des zones directement touchées mais il ajoute que ces risques ont été minimisés au fur et à mesure des nombreuses réunions qui ont eu lieu à ce sujet.

Il présente les périmètres arrêtés des stations de Plagne Villages et de Plagne Centre.

Paul BROCHE fait remarquer que les locaux des services techniques de Plagne Centre sont situés dans une zone non contrainte par des prescriptions et qu'il serait intéressant de réfléchir à une extension de ce bâtiment pour régler les problèmes de stockage des services de la commune et de la Mato.

De même, Paul BROCHE ajoute que la piscine de Plagne Centre est également située dans une zone sans contrainte d'urbanisation et qu'il serait donc possible d'envisager un nouveau projet.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet du Plan de prévention des risques miniers. (Votants : 9, pour : 9)

2. ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ À SANGOT APPARTENANT À M. JEAN LUC BROCHE

Monsieur le maire informe les élus du souhait de M. Jean Luc BROCHE de céder à la collectivité un terrain situé en zone Au au Plan Local d'Urbanisme. Ce terrain pourrait intéresser la collectivité pour un projet d'aménagement. Monsieur le maire propose d'acquérir cette parcelle à 13 ou à 30 euros le m². Il rappelle que les Domaines avaient estimé la vente des terrains sur Sangot à 13 euros et ceux de Macot à 30 euros. La commission urbanisme avait validé le prix de 30 euros pour l'ensemble du territoire. Monsieur le maire propose ainsi d'acquérir cette parcelle à 30 euros le m². Michel Borlet trouve tout à fait pertinent d'uniformiser les prix sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle section D n°697 à Sangot appartenant à monsieur Jean Luc BROCHE d'une surface de 188 m² au prix de 30 euros le m² soit pour un montant total de 5640 euros. (Votants : 9, pour : 9)

3. VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME FABIEN BRIANCON MARJOLLET À LA PERRIÈRE

Monsieur le maire présente la demande de monsieur et madame Fabien BRIANCON MARJOLLET d'acquérir une parcelle communale voisine de leur propriété. Le terrain étant situé en secteur Apa du PLU, il propose ainsi de céder la parcelle section C n°1822p à la Perrière d'une surface de 363 m² environ au prix total de 2494 euros. Il indique qu'une servitude de passage de réseau sera instituée sur cette parcelle au profit du réseau d'alimentation du réservoir d'eau de jardin. Monsieur Bernard AUBONNET s'étonne que cette vente ne s'effectue pas à 30 euros le m².

Monsieur le maire l'explique par le fait que ce terrain est en zone agricole. Le prix de 30 euros le m² concerne des terrains à urbaniser.

Le conseil municipal accepte la cession de terrain citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 9, pour : 9)

4. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR PAUL FINET AUX CHARPES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de la fumière des Charpes à Sangot et l'engagement pris par la collectivité de mettre à disposition des agriculteurs le foncier nécessaire à la réalisation de cette opération. Pour ce faire, il convient d'acquérir diverses parcelles de terrain. Il explique qu'après avoir contacté l'ensemble des propriétaires, l'un d'entre eux a souhaité procéder à un échange de terrain. Il propose ainsi d'acquérir la parcelle section E n°514 aux Charpes d'une surface de 695 m² au prix de 5€/m² soit 3 475 € à Paul FINET,

en contrepartie de la cession de la parcelle communale section D n° 316 Le Carton d'une surface de 802 m² au prix de 3€/m² soit 2 406 €.

Le conseil municipal approuve l'échange cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 9, pour : 9)

5. ACQUISITION D'UN TERRAIN À MONSIEUR FRANÇOIS VIVET GROS À LA CONTAMINE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les travaux réalisés par la société OMEXON pour le compte d'EDF/RTE sur la ligne 63 Kva et notamment sur le pylône situé au lieu-dit Combe Salvard. Pour permettre la réalisation de ces travaux, cette société avait aménagé un chemin de desserte. Devant l'intérêt de le maintenir pour l'activité agricole de ce secteur, il a été souhaité de conserver une partie de son tracé.

Aujourd'hui, afin de régulariser cette situation et permettre de conserver ce chemin d'exploitation, il s'avère nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à un propriétaire privé.

Monsieur le maire propose ainsi d'acquérir la parcelle section D n° 1076 d'une surface de 278 m² au prix de 3€/m² de François VIVET GROS.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de terrain proposé ci-dessus dans les conditions citées. (Votants : 9, pour : 9)

6. BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Monsieur le maire rappelle la décision d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU). L'objectif de celle-ci consiste d'une part à augmenter les capacités de construction sur le secteur dit «Scierie VILLIEN-GROS» à Macot, au lieu-dit la Perrière, en permettant le dépassement des règles de hauteur dans la limite de 20% et de rectifier une erreur matérielle dans le règlement du PLU concernant l'aspect des toitures dans les stations de Plagne Centre et Plagne Bellecôte, d'autre part.

Après avoir rappelé les modalités de mise à disposition du public du dossier de ce projet de modification, il indique qu'une seule remarque a été formulée sur le registre annexé au dossier : cette dernière portait sur un point du règlement de la zone U en matière d'interprétation d'une règle de hauteur ne faisant pas l'objet de la présente démarche.

Le conseil municipal dresse le bilan de cette mise à disposition du public de cette modification simplifiée n° 1 et acte qu'aucune remarque défavorable n'a été formulée à l'encontre de ce projet. (Votants : 9, pour : 9)

7. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Monsieur le maire rappelle que le bilan dressé par l'assemblée a été positif au terme de la procédure de mise à disposition du public du dossier.

Il demande aux élus d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune en raison de l'intérêt pour la réalisation de logements.

Le conseil municipal approuve la modification simplifiée n°1 du PLU. (Votants : 9, pour : 9)

8. INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE (SUCCESSION OUGIER HENRIETTE VEUVE RONA)

Monsieur le maire indique que le propriétaire (succession OUGIER Henriette veuve RONA) des propriétés suivantes : section B n° 190 (Les fontanils – 5a – Pâturage), n°191 (Les fontanils – 14a80 ca – Broussailles), section B n°1741 (Les fontanils – 17a – Broussailles), n°1742 (Les fontanils – 1a43ca – sol), ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité ; dès lors, les immeubles sont présumés sans maître. Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits et de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur. (Votants : 9, pour : 9)

9. INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE (SUCCESSION OUGIER SIMONIN ANTOINE ALFRED)

Monsieur le maire indique que le propriétaire (Succession OUGIER SIMONIN Antoine Alfred) des propriétés suivantes ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité : section A n° 137 (Au Gros Murger - 5a 45ca –Terre), section B n° 189 (les Fontanils 4a 80ca –Broussailles), n° 878 (la Fontaine -3a 15ca –Pré), Section B n° 954 (Prés Bozon 1a 15ca Verger), section C n° 792(Malezan 16caPré), section D n° 128 (Combe Salvard 1a 54ca Pâturage), section D n° 190 (Prés Granier 1a 52ca Verger), section D n° 397(le Clos 84ca Verger) section D n° 815(Le Vénéchet 1a 24caVerger), section D n° 1133 (le Nouvelet 2a 10ca Pré), section I n° 10 (Mont Pelaz 6a 25ca Pâturage), section I n° 90 (Mont Pelaz 77ca Pré), section I n° 298 (Les Chacruets Dessous 7a 20ca Pré), section I n° 450 (Prés de Chacruets 7a 90ca Pré), section M n° 60 (Montcuidet 2a 90ca Pâturage).

Dès lors, les immeubles sont présumés sans maître. Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits et de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur. (Votants : 9, pour : 9)

10. INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE (SUCCESSION MEREL VEVOZ DENIS)

Monsieur le maire indique que le propriétaire (succession MEREL VEVOZ Denis)des propriétés suivantes ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité : section D n° 246 (Prés Granier 1a 50ca verger), section D n° 722 (Le Vénéchet 1a 90ca verger), section E n° 11 (Les Eculées 2a 74ca Terre), section E n° 447 (La Rosinaz 4a 85ca Broussailles)

Dès lors, les immeubles sont présumés sans maître. Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits et de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur. (Votants : 9, pour : 9)

11. INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE (SUCCESSION RICHERMOZ)

Monsieur le maire indique que le propriétaire (Succession RICHERMOZ) des propriétés suivantes ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité : section C n° 194 (Le Longeray 2a 30ca verger), section C n° 851 (Malezan 3a10ca verger), section E n° 559 (Les Charpes1a 51ca verger).

Dès lors, les immeubles sont présumés sans maître. Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits et de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur. (Votants : 9, pour : 9)

12. INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE (SUCCESSION MEREL JOSEPH)

Monsieur le maire indique que le propriétaire (succession MEREL Joseph) des propriétés suivantes ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité : Section B n° 430 (Bonnegarde 45ca verger), Section M n° 1062 (La Roche 2a 80 ca landes), Section N n° 144 (Mairières 4a 40ca Pâturage)

Dès lors, les immeubles sont présumés sans maître. Ces biens peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits et de s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur. (Votants : 9, pour : 9)

13. PROJET PROMÉO - MMV À PLAGNE VILLAGES - AVENANT À LA PROMESSE DE VENTE

Au vu des retards pris dans la phase administrative du dossier concernant le projet de résidence hôtelière à Plagne Villages, monsieur le maire explique qu'il convient d'établir un avenant à la promesse de vente initiale afin de prolonger les délais concernant la livraison du projet.

Suite à l'interrogation de Michel BORLET, monsieur le maire explique que deux scénarios sont possibles : une livraison de la première tranche pour Noël 2015 si les travaux arrivent à débuter durant l'automne 2014, sinon pour Noël 2016.

Il ajoute que le prix du foncier sera versé pour la fin de cette année.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ledit avenant. (Votants : 9, pour : 9)

14. PROJET HOTEL 4 ÉTOILES À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet présenté par Serge et Sophie GRACIEUX lors du dernier conseil municipal informel : réalisation d'un hôtel 4 étoiles de 53 chambres sur un terrain situé à Plagne Centre à l'aval de la RD 221, en face de l'immeuble Aconcagua.

Afin de mener à bien leur projet, Serge et Sophie GRACIEUX demande l'accord du conseil municipal pour concrétiser leur démarche.

Le conseil municipal indique qu'il est favorable au projet de Serge et Sophie GRACIEUX pour la réalisation d'un hôtel 4 étoiles sur Plagne Centre. (Votants : 9, pour : 9)

Avant de passer au point suivant, Michel BORLET souhaite évoquer le document concernant le projet d'une résidence de tourisme à Plagne Centre porté par Odalys qui a du être retiré faute de participants à ce conseil.

Il rappelle que le contexte économique est toujours critique et trouve aberrant, voire irresponsable de refuser tout net sans même vouloir discuter, un promoteur qui vient proposer à la station, sur Plagne Centre, une résidence de tourisme de trois ou quatre étoiles de 400 lits!! Il comprend tout à fait qu'il n'est pas possible de prendre une décision ce soir mais il demande à monsieur le maire s'il a été envisagé de négocier avec ce promoteur pour qu'il puisse patienter jusqu'aux prochaines élections.

Monsieur le maire répond que cette démarche a été engagée, que ce dernier s'est dit prêt à patienter mais monsieur le maire n'a aucune garantie de sa part dans le cas où une autre station répondrait positivement à cette proposition.

Bernard Aubonnet fait part de sa déception quant à la non responsabilité de certains élus sur l'avenir de la commune.

Michel Borlet espère que les personnes qui se présentent pour le prochain mandat sont bien conscientes que l'avenir du tourisme en Tarentaise dépendra uniquement des élus locaux. Il ne faudra plus compter sur des tierces personnes comme la société d'aménagement de La Plagne par exemple pour réaliser ce travail.

Bernard Aubonnet est tout à fait d'accord avec Michel Borlet sur le fait que la commune est devenue l'aménageur de la station. Il informe quand même que la société d'aménagement de La Plagne a bien voulu intégrer la foncière mais après de longues négociations.

Monsieur le maire fait remarquer que les gros hébergeurs quittent les stations petit à petit. Ces gros hébergeurs n'étant pas propriétaires des murs dont ils avaient la gestion, l'avenir de «ces lits» dépendent uniquement des propriétaires et de leur volonté quant à les réintégrer ou non dans le circuit «des lits chauds». Et même si le choix se porte sur la location, il sera plus difficile pour gérer ces biens sans l'aide de gros hébergeurs. Il est important que l'ensemble des maires de stations se réunissent et essaient de trouver une solution avec l'aide des sociétés de remontées mécaniques afin de parer à cette difficulté commune à tous.

Parallèlement à toutes ces actions, Michel Borlet pense qu'il faut également dynamiser tous les équipements et structures d'animation afin d'apporter de l'attractivité à

la Plagne. La station est notre outil de travail et il doit correspondre à la demande et aux besoins de la clientèle. Le client doit choisir La Plagne plutôt qu'une autre station grâce à un panel d'offres plus diversifié que les autres stations. Les élus doivent absolument en prendre conscience et avancer dans les projets même si cela entraîne des dépenses importantes pour la commune.

Monsieur le maire rappelle que les anciens se sont battus pour créer un bel outil de travail pour les gens de la vallée et éviter qu'ils migrent vers la ville, ce qu'ils ont fort bien réussi. Aujourd'hui, les élus doivent avoir la même démarche pour continuer à pérenniser l'outil de travail de toute une vallée même si l'activité actuelle laisse à penser que tout va bien.

Bernard Aubonnet espère que les futurs élus prennent les bonnes décisions au bon moment et surtout travaillent sur de nouveaux équipements et non plus uniquement sur de la rénovation.

15. PROJET DAY CLUBBING À PLAGNE BELLECÔTE

Ginette Crétier, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet présenté par l'équipe Julien Lizeroux, Cédric et Ingrid Broche, Marion et Benoit Jacqmin, pour la réalisation d'un snack bar d'ambiance/discothèque de jour sur les pistes à Plagne Bellecôte. Afin d'avancer sur le projet, ces personnes demandent que le conseil municipal leur donne un avis favorable pour poursuivre.

Michel Borlet est étonné car il pensait que cet accord avait déjà été donné. Monsieur le maire explique que le conseil municipal avait accepté que les services de la commune entament les démarches relatives à la concordance du projet avec le PLU mais qu'aucun engagement n'avait été pris auprès des investisseurs. Michel Borlet fait remarquer que ce style d'établissement connaît un fort succès auprès des jeunes et de la clientèle étrangère. André Broche demande si ce projet peut être attribué sans avoir à consulter.

Monsieur le maire confirme que ce type de projet ne nécessite pas un appel à candidatures.

Le conseil municipal indique qu'il est favorable au projet de Day Clubbing sur Plagne Bellecôte et de retenir l'équipe Julien Lizeroux, Cédric et Ingrid Broche, Marion et Benoit Jacqmin, pour la réalisation de celui-ci et décide d'engager les procédures adéquates afin de permettre de finaliser les démarches (mise en concordance du projet avec le P.L.U., avec ces investisseurs). (Votants : 8, pour : 8)

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics <90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal :

- Acquisition d'un véhicule léger 4x4 pour la police municipale - DVSA pour un montant TTC de 24 517,55 euros.
- Maintenance des portes automatiques et portes de garage : lot 1 (portes piétonnes automatique) à Alp ouverture pour un montant annuel de 828 euros TTC.

- Lot 2 (portes métalliques et porte garages) à Fermeture et automatismes pour 2 880 euros TTC.

Avant de laisser la parole aux autres élus, Monsieur le maire souhaite remercier les membres du conseil municipal présents ce soir ainsi que Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN et David ALLEMOZ pour le travail réalisé durant ce mandat et leur assiduité à toutes les réunions.

En revanche, il déplore la réaction de certains élus qui entraîne une fin de mandat très désagréable.

PISCINE ET CENTRE DE FORME DE BELLE PLAGNE

Bernard AUBONNET évoque le projet de rénovation de la piscine et du centre de forme de Belle Plagne.

Il s'avère que la rénovation de l'un ne peut se faire sans l'autre.

Face à ce constat et afin de limiter les coûts, il avait été envisagé de commencer par ne couvrir que le petit bassin. Suite à cette proposition, les élus avaient demandé un chiffre concernant la fréquentation pour savoir s'il fallait également couvrir le grand bassin.

Renseignement pris auprès des autres structures existantes de Montchavin et de Plagne Bellecôte, il s'avère que le petit bassin de 85 m² suffit amplement à répondre aux besoins durant la saison hivernale.

Bernard AUBONNET présente pour information les données des autres structures :

Par exemple, à Montchavin, la fréquentation hivernale est de 14 000 entrées sur 130 jours uniquement dans le petit bassin de 70 m², ce qui fait 100 personnes/jour. Il faut savoir que la fréquentation autorisée est de 1 pers/m²/heure.

A Plagne Bellecôte, le bassin est de 200 m² et la fréquentation est de 26 000 entrées sur 130 jours, ce qui fait 200 personnes/ jour l'hiver ; ainsi que 15 000 entrées sur 60 jours durant l'été, ce qui fait 200 personnes/jour.

En revanche, Bernard AUBONNET demande si le chauffage est prévu dans le grand bassin à Belle Plagne. Monsieur le maire répond qu'il avait été prévu mais qu'il ne marche pas, il serait donc intéressant de le réparer en même temps que les travaux.

Paul BROCHE rappelle qu'il avait dit depuis le départ que le projet de couvrir le petit bassin suffirait largement et qu'il fallait plutôt lancer une réflexion pour rénover la piscine de Plagne Centre puisqu' aucune structure de ce type n'existe sur ce bassin.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour que l'architecte puisse continuer sur le projet afin de ne pas perdre trop de temps.

Michel BORLET trouve délicat que les élus se positionnent sur ce projet avant les élections bien qu'il est tout à fait conscient que d'attendre la mise en place du prochain mandat retardera d'autant plus le projet.

André BROCHE demande quel coût entrainera pour le futur mandat le fait que les élus actuels donnent leur accord pour la poursuite du projet.

Monsieur le maire répond que le coût de l'architecte correspond à 10% du coût total du projet. André BROCHE craint d'engager financièrement la commune sur les études et que les futurs élus décident d'abandon-

ner le projet. En revanche, il est tout à fait d'accord sur le fait que la commune doit engager à l'avenir des frais sur des équipements structurants pour la station et répondants aux besoins de la clientèle.

Monsieur le maire fait remarquer que les hébergeurs de Belle Plagne attendent que la commune se positionne fortement sur l'avenir de Belle Plagne. Si ce n'est pas le cas, certains hébergeurs vont quitter la station plus rapidement que prévu. Au vu des démarches administratives, il est important que le permis de construire soit déposé en septembre 2014 afin que les travaux puissent commencer dès 2015. Sachant que le budget est déjà prévu, Michel BORLET demande si les délais peuvent être tenus dans le cas où la décision est prise début avril avec le nouveau conseil. Monsieur le maire répond que cela est possible mais que c'est risqué et qu'il ne répond pas de la suite donnée par les hébergeurs.

Michel BORLET propose de ne prendre aucune décision par respect pour les suivants mais qu'il est important d'insister sur le fait que ce dossier est à traiter en urgence, dès les élections passées, afin de ne pas perdre la clientèle de Belle Plagne.

Paul BROCHE s'interroge sur le devenir de la gestion du centre de forme et de la piscine.

Monsieur le maire explique qu'une délégation de service public devra être lancée en parallèle des travaux afin de trouver un gestionnaire dès l'ouverture de la structure.

Bernard AUBONNET rappelle que le centre des congrès, la piscine et le centre de forme sont les éléments majeurs de Belle Plagne et un sérieux retard est déjà pris sur leur rénovation. Au vu de la complexité des démarches administratives, il craint que l'ensemble de ces travaux ne soit pas encore terminé à la fin du prochain mandat et cela risque de faire perdre beaucoup à la station de Belle Plagne.

La décision est prise de ne pas donner l'autorisation à l'architecte de poursuivre pour le moment sur ce dossier mais de bien noter que ce dossier devra être traité en urgence dès les élections passées.

Pour conclure, monsieur le maire rappelle que le mode de scrutin a été modifié pour les prochaines élections et que ce point positif permettra aux prochains élus de bénéficier de la majorité dans le conseil municipal et de travailler correctement. Il ne souhaite à personne de travailler dans les mêmes conditions que ce mandat. André BROCHE souhaite faire part de son avis et estime qu'il est important que les futurs élus soient moins frileux et osent se lancer dans des grands projets même si cela coûte financièrement à la commune. Lors de ce mandat, les élus n'ont pas donné suite à des projets intéressants par frilosité, ce qui est fortement dommage.

Michel BORLET déplore la manière dont s'est déroulé ce mandat et trouve dommage que les élus n'aient pas passé outre leur animosité pour se concentrer plutôt sur l'avenir du principal outil de travail de toute une vallée. Bien qu'il n'était pas sur la même liste que monsieur le maire, il le félicite pour la gestion de ce mandat malgré les personnes présentes et réticentes dans le conseil et que de beaux projets ont quand même pu voir le jour.

Monsieur le maire lève la séance à 21h00.

ELECTIONS MUNICIPALES

Rappel dates :

les dimanches 23 et 30 mars 2014.

les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Bureau de vote 1 :

Mairie de Macot La Plagne salle des mariages

Bureau de vote 2 :

Salle omnisports Plagne Centre

Vous devez vous présenter au bureau de vote avec **une pièce d'identité (obligatoire - le cas échéant votre vote sera refusé)** et votre carte d'électeur. Vous pouvez présenter l'une des pièces d'identités suivantes :

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo, permis de chasser avec photo, livret de circulation délivré par le préfet, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élus locaux avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Vote par procuration :

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur.

Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de l'un des motifs suivants: vacances, obligations professionnelles ou formation l'empêchant de voter le jour du scrutin, état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme, résidence dans une autre commune.

Où faire la démarche ? Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. La démarche peut se faire à tout moment de l'année mais doit de toutes façons parvenir avant le jour du scrutin.

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

(source et plus d'information sur <http://vos-droits.service-public.fr>)

Bibliothèque de Macot La

Plagne

SITE DE MACOT ET DE LA PLAGNE

Exposition

Olivier OUDARD - les grands portraits

en aquarelle - A partir du mois de février à la bibliothèque de Macot chef lieu et de La Plagne

CÉRÉMONIE DU CESSEZ LE FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

19 mars 2014 - Monument aux morts au chef lieu

FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE FREESTYLE

du 19 au 23 mars 2014 - Plagne Centre - Stade JL Crétier

FINALES BOSSES HOMMES ET DAMES EN NOCTURNE : Vendredi 21 mars 2014 à 20h00 stade JL Crétier

FINALES SKI-CROSS HOMMES ET DAMES : Dimanche 23 mars 2014 à 14h45 - stade JL Crétier

SHRED IT KEVIN ROLLAND

24 et 25 mars 2014 - Plagne Centre
Pour sa 2ème année consécutive, Kevin Rolland réunit ses amis sportifs de tous horizons à La Plagne pour 2 jours de ride d'anthologie.

TOURNOI DE BELOTE

Samedi 29 mars 2014 organisé par le comité des fêtes - à partir de 20h00 - salle polyvalente de Macot chef lieu - 20 euros la doublette - inscription sur place

Le Gouvernement et le ministère de l'Intérieur mettent à votre disposition un site explicatif :

Ouijevotefr

Ce site vous permet de comprendre les nouveautés de ce scrutin, comme qui élit-on, pourquoi élit-on des conseillers communautaires, comment va se dérouler le vote...